

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2009

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - (n° 2012)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par

Mme Erhel, M. Brottes, M. Bloche, M. Grellier, M. Villaumé, M. Nayrou, Mme Coutelle,
M. Gagnaire, Mme Massat, M. Le Déaut, M. Christian Paul, Mme Marcel
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 1, substituer aux mots :

« fonds d’ »,

les mots :

« fonds de péréquation pour l’ ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 3, 6 et 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans la loi qu’il s’agit bien d’un fonds de péréquation entre les territoires.